

Bilan de l'enquête « blaireautière » 2020/2021.

Objet de l'enquête : En vue de la justification relative à la période d'ouverture complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre a réalisé une enquête visant à dénombrer les terriers de blaireaux. Considérant que les terriers fréquentés (ou blaireautières) constituent un indicateur majeur de la présence de ces animaux, un formulaire « d'enquête » a été envoyé en mai 2020 à l'ensemble des bénéficiaires de plan de chasse cervidés ou plan de gestion sangliers (1800 territoires environ). En vue d'obtenir des résultats statistiquement fiables, un objectif de 400 réponses minimum avait été fixé (marge d'erreur 5%, niveau de confiance 95%). Le recueil d'informations s'est déroulé sur la saison 2020/2021.



Deux questions ont été posées auprès des responsables de territoires :

Question 1 : Quel est le nombre de blaireautières fréquentées sur votre territoire de chasse ?

Question 2 : Comment jugez-vous l'évolution de la population de blaireaux sur votre territoire sur les 3 dernières années ?



DEFENSE DE LA PERIODE COMPLEMENTAIRE DE CHASSE SOUS TERRE DU BLAIREAU – ENQUETE 2020

Les responsables des territoires chasse sont sollicités pour participer à l'enquête sur l'abondance du blaireau (*Meles meles*) dans le département de la Nièvre. A la demande de la DDT, cette enquête doit avoir lieu tous les 3 ans. La dernière enquête ayant eu lieu en 2017. Nous vous rappelons que nous devons justifier de la nécessité de la période complémentaire de chasse sous terre du blaireau fixée du 15 mai au 14 septembre, cette période pouvant être remise en cause.

C'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre et l'Association Départementale des Equipages de Vénerie Sous Terre vous prient de bien vouloir compléter cette enquête **très simple** renseignant le **nombre de blaireautières présentes sur votre territoire de chasse**. Votre participation est très importante et déterminera l'avenir de la vénerie sous terre du blaireau dans la Nièvre. La FDC 58 et l'ADEVST 58 vous remercient par avance.

Bernard FERRIN
Président FDC 58

Vincent BERLO
Président ADEVST 58

ENQUETE BLAIREAUTIERES A RETOURNER PAR LES RESPONSABLES DE CHASSE AVANT LE 31 OCTOBRE 2020	
Par courrier : FDC58 – 36 rte de Château Chinon – Forges – 58160 SAUVIGNY LES BOIS Par fax : 03-86-57-10-97 ou par mail : fdc-58@wanadoo.fr	
NOM Prénom / Nom du territoire de chasse :	Indiquez votre numéro de plan de chasse (exemple 14-03-085) :
Indiquez le nombre de blaireautières sur le territoire de chasse, fréquentées en permanence ou au moins une fois au cours de l'année. <i>(une blaireautière est un ensemble de galeries de terriers, jusqu'à plusieurs dizaines, dans laquelle est installée en permanence ou ponctuellement une ou plusieurs familles de blaireaux).</i>	Nombre de blaireautières : -----
Comment jugez-vous l'évolution de la population de blaireaux sur votre territoire sur les 3 dernières années ?	
<input type="checkbox"/> Augmentation <input type="checkbox"/> Stable <input type="checkbox"/> Diminution	
Observations complémentaires :	
Signature :	

RESULTATS 2020/2021

Nb de réponses : **571**

Surface totale enquêtée : **185 865 ha** soit

- **37.2 % de la surface totale des territoires de chasse référencés par la FDC58**

- **29.9 % de la surface départementale (toutes surfaces confondues)**

Nb de blaireautières recensées : **2287** (fréquentées en permanence ou au moins une fois au cours de l'année)

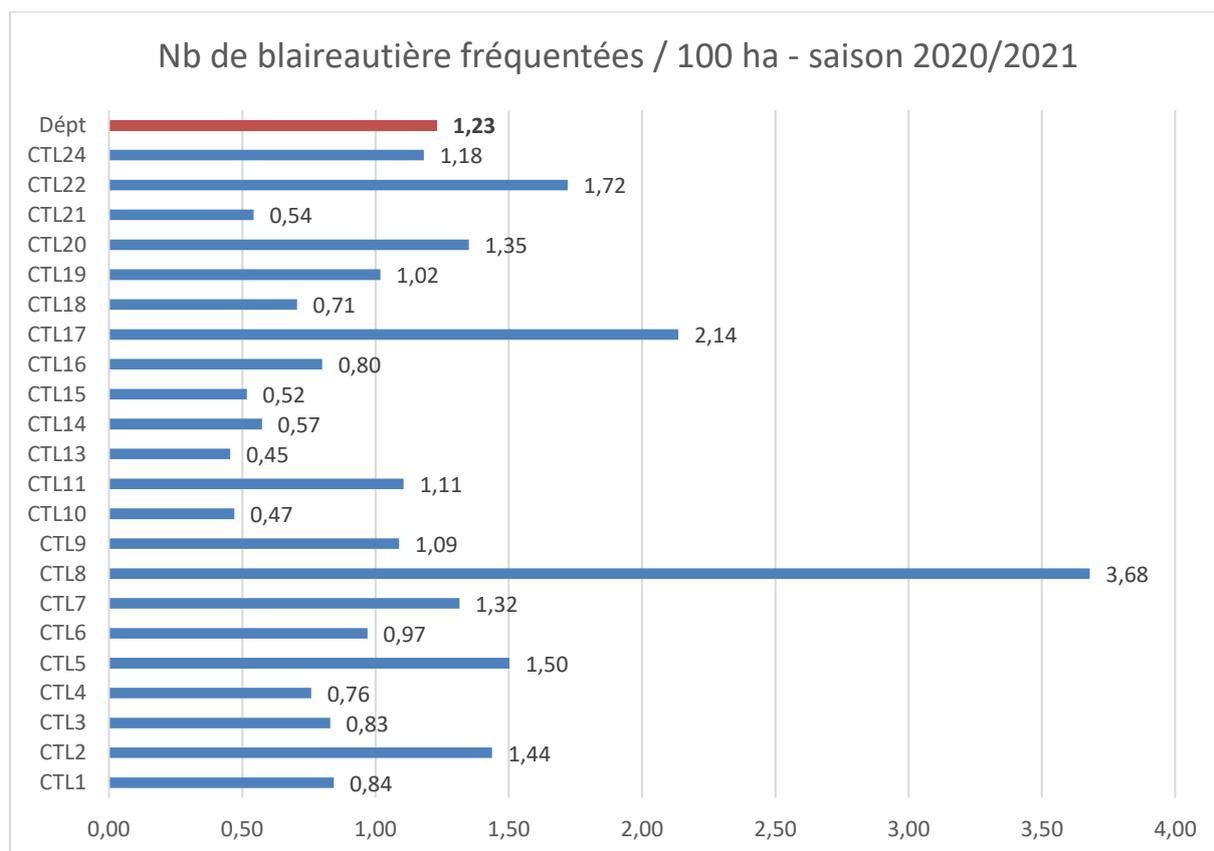
Nb de blaireautières / 100 ha (moyenne départementale) : **1.23 (1.03 en 2017)**

Sondage des responsables de territoires de chasse :

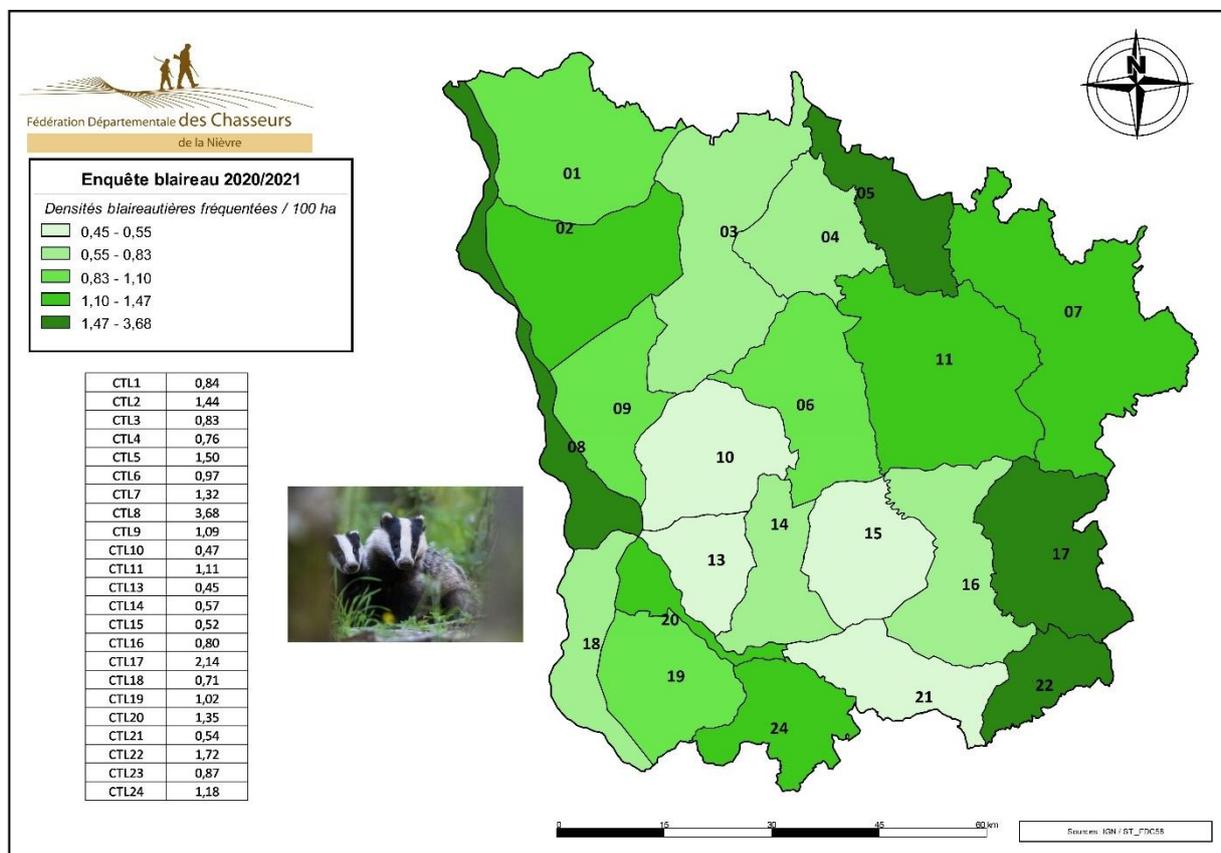
73 % des responsables de territoires jugent la population **en augmentation (69.3 % en 2017)**.

26 % des responsables de territoires jugent la population **en stabilisation (28% en 2017)**.

1 % des responsables de territoires jugent la population **en diminution (2.4 % en 2017)**.



Nombre de blaireautières fréquentées / 100 ha dans la Nièvre



Les densités de blaireautières « fréquentées » les plus fortes sont rencontrées dans le sud Morvan, le val de Loire en aval de Nevers et le secteur des Vaux d'Yonne.

Détails des résultats par unité de gestion :

	Nb territoires	Nb réponses	% réponses	Surface totale	Surface enquêtée	% surface enquêtée	Nb blaireautières	Densité blaireautières / 100 ha
CTL1	128	21	16,4	29386	8299	28,2	70	0,84
CTL2	117	35	29,9	29475	13634	46,3	196	1,44
CTL3	122	15	12,3	46168	7710	16,7	64	0,83
CTL4	45	10	22,2	17016	5137	30,2	39	0,76
CTL5	42	25	59,5	15548	9915	63,8	149	1,50
CTL6	94	11	11,7	24464	4640	19,0	45	0,97
CTL7	129	10	7,8	48997	7756	15,8	102	1,32
CTL8	68	38	55,9	9209	4891	53,1	180	3,68
CTL9	75	21	28,0	19694	3123	15,9	34	1,09
CTL10	88	18	20,5	24362	9359	38,4	44	0,47
CTL11	119	29	24,4	37893	13475	35,6	149	1,11
CTL13	47	5	10,6	10151	2858	28,2	13	0,45
CTL14	61	33	54,1	17123	13597	79,4	78	0,57
CTL15	52	18	34,6	21750	11601	53,3	60	0,52
CTL16	86	9	10,5	31736	3749	11,8	30	0,80
CTL17	89	84	94,4	28715	27386	95,4	585	2,14
CTL18	73	14	19,2	11847	3685	31,1	26	0,71
CTL19	119	12	10,1	20725	2160	10,4	22	1,02
CTL20	39	14	35,9	7691	3480	45,2	47	1,35
CTL21	75	17	22,7	18070	6629	36,7	36	0,54
CTL22	49	41	83,7	10169	9181	90,3	158	1,72
CTL24	99	90	90,9	14368	13370	93,1	158	1,18
Dépt	1839	571	31,0	498758	185865	37,3	2287	1,23

Conclusion : Les résultats de cette enquête révèlent une population importante de blaireaux dans la Nièvre, du fait de la présence généralisée de blaireautières fréquentées et parfois en forte densité : jusqu'à 3.68 blaireautières en moyenne / 100 ha dans le Val de Loire. Considérant les nombreux dégâts que cette espèce occasionne partout dans le département et les nombreuses interventions des lieutenants de l'ouvèterie encore nécessaires sur les exploitations agricoles, **il est indispensable de maintenir la période complémentaire de chasse sous terre du blaireau, du 15 mai au 14 septembre.** Il est rappelé que les prélèvements de blaireaux durant cette période sont très limités (<200 u) et représentent seulement 15 à 20 % du tableau de chasse total réalisés dans la Nièvre, selon la saison. Cette pratique cynégétique réalisée avant l'ouverture générale de la chasse ne représente donc pas un risque majeur pour le maintien de cette espèce dans la Nièvre. La prochaine enquête sera réalisée en 2023/2024.